



## Au Far, un procès fictif met le système monétaire sur le banc des accusés

**NYON Dans «Trial of Money», l'artiste belgo-suisse Christophe Meierhans questionne l'impact de l'argent sur le monde. Et sur nos relations.**

«Si l'argent gouverne le monde, n'est-il pas légitime qu'il réponde de ses actes?» En une phrase, voilà le postulat de base de «Trial of Money», à l'affiche du Far depuis jeudi soir. Dans cette pièce originale et surtout ambitieuse, l'artiste belgo-suisse Christophe Meierhans propose de faire le procès du système monétaire. En le questionnant: est-il l'unique responsable des guerres, du réchauffement climatique, des famines? Ne serions-nous pas finalement tous un peu coupables?

En bref, des questions complexes qu'il tente de démêler. Seul en scène mais aussi avec la participation du public, invité à faire part de ses interrogations. Ou à endosser tantôt le rôle d'accusateur, tantôt celui de défenseur.

Pour ce faire, pas de grands discours idéalistes. Christophe Meierhans est parti à la rencontre de pros de la finance.

Banquiers, traders, profs d'université. Dans l'idée de comprendre les rouages complexes du système et de récolter des arguments pour alimenter son instruction judiciaire.

### Des spécialistes «ignorants»

Cette enquête, Christophe Meierhans l'a menée au printemps dernier, dans la région lémanique. Et l'expérience s'est visiblement révélée plutôt surprenante. «Au fil de ces entretiens, j'ai réalisé que pour certaines de ces personnes le rapport concret à l'argent était un thème qu'elles abordaient rarement. Elles se posent finalement peu de questions sur la base de ce qu'elles font. Par exemple, peu d'entre elles savent comment fonctionne la monnaie et comment elle se crée.»

L'artiste a également rencontré un père jésuite ou encore un assistant social qui vient en aide aux personnes surendettées. «Je voulais tenter de cerner les différentes relations que l'on peut avoir avec l'argent et leurs conséquences psychologiques», explique-t-il. Résultat: dans sa performance, c'est l'ensemble de ces personnages qu'il incarne, pour permettre la tenue d'un procès équitable.

### Pas de condamnation

Alors, conclusion: coupable ou non-coupable l'argent? Et bien le public ne le saura pas. D'abord parce que la pièce présentée au Far est encore un *work in progress*. «Nous sommes toujours en phase de recherche, nous présentons donc à Nyon une audience préliminaire», indique Christophe Meierhans. Le grand procès est ainsi prévu pour le mois d'avril, dans un théâtre de Bruxelles.

Mais, même à ce moment-là, il ne devrait pas y avoir de fin mot de l'histoire. «Cette question de la culpabilité de l'argent est très difficile à trancher. Et qu'est-ce que cela signifierait, au fond, de condamner l'argent? Et comment la sentence s'appliquerait-elle?»

L'une des fins envisagées par l'artiste: terminer la pièce au moment où le public – c'est-à-dire les jurés – se retire pour délibérer. Avec une conscience nouvelle de la problématique. **AGO**

### INFO

«Trial of Money»  
de Christophe Meierhans (CH-BE)  
A voir les vendredis 18 (19h) et samedi  
19 août (21h30) au Far/Usine à  
gaz/Nyon/Billetterie: festival-far.ch



La Côte  
1260 Nyon 1  
022/ 994 41 11  
www.lacote.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 8'041  
Parution: 5x/semaine



Page: 3  
Surface: 41'484 mm<sup>2</sup>

Ordre: 3006715  
N° de thème: 833.022

Référence: 66358609  
Coupure Page: 2/2



Le Belgo-suisse Christophe Meierhans, auteur de la pièce. SIGFREDO HARO